

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 7 juillet 2008

Présents : Mme Françoise TOSTIVINT, Mr Marcel DUBOIS, Mme Annie DOUSSINT, Mr Daniel PRUNIER, Mr Christian BOHER, Jean-Jacques CANAL, Vivian DE BONA, Sébastien DESBOURDES, Marc LEBOT, Marc OUDET, Jean-Michel DUMAZERT, Mme Maryse LAUMONIER.

Excusés : Mme Nathalie LEBRETON pouvoir à Mr Christian BOHER
Mme Paule MASSON pouvoir à Mme Françoise TOSTIVINT

Absente : Mme Sylvie BROUILLARD

Secrétaire de séance : MME Françoise BUEE

1) Compte de gestion budget communal 2007

Mme le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2007 du budget communal a été réalisé par le receveur en poste à La Ferté-Alais et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Mme le Maire précise que le receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur et ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Mme TOSTIVINT, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ADOPTE compte de gestion du receveur pour l'exercice 2007 du budget communal et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif de la commune.

2) Compte de gestion du budget eau 2007

Mme le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2007 du budget eau a été réalisé par le receveur en poste à La Ferté-Alais et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Mr le Maire précise que le receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur et ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Mme TOSTIVINT, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ADOPTE le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2007 du budget eau et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif de la commune.

3) Tranches quotient familial

Mme le Maire demande au conseil municipal de voter les nouvelles tranches du quotient familial pour le paiement de la cantine, à savoir :

$$QF = \frac{R+PA+APE}{N}$$

R = Revenu brut imposable (1^{ère} ligne mentionnée dans l'avis d'imposition « total salaires et assimilés » + revenus de toute nature (imposable ou non)

PA = Pension alimentaire versée ou reçue

APE = Allocation parentale d'éducation

N = Nombre de personnes vivant au foyer fiscalement à charge

Tranches	Bases retenues
T1	Jusqu'à 4 647 €
T2	De 4 648 € à 6 032 €
T3	De 6 033 € à 7 568 €
T4	De 7 569 € à 9 031 €
T5	De 9 032 € à 11 127 €
T6	Supérieur à 11 127 €

Les revenus de l'année pris en compte sont les revenus de l'année N-2 (les revenus de l'année 2006 pour les quotients familiaux de l'année scolaire 2008-2009).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE le nouveau calcul du quotient familial tel que présenté ci-dessus.

4) Tarifs étude vacataire

Mme le Maire informe le conseil municipal que les enseignants ne feront plus l'étude à la prochaine rentrée scolaire mais ce seront des étudiants et elle demande au conseil municipal de fixer le montant de la vacation qui est de 1 H 30.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

FIXE le montant de la vacation de l'étude à 20 € pour 1H 30.

5) Point supprimé à l'ordre du jour : sans objet

6) Autorisation au Maire pour changement de prestataire de cantine

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'elle ne souhaite pas renouveler le contrat qui nous lie avec le prestataire actuel de cantine « Les Petits Gastronomes ». Elle demande l'autorisation au conseil municipal pour changer de prestataire dans le but d'avoir des repas plus équilibrés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

AUTORISE Mme le Maire à changer de prestataire de cantine, et choisit comme nouveau prestataire de cantine à compter du 2 septembre 2008 la Société SOGEPARE qui est prestataire de la communauté de communes d'Etréchy.

7) Opposition au projet d'implantation d'un centre d'enfouissement sur la commune de Saint Escobille

Mme le Maire informe l'assemblée municipale que ce centre d'enfouissement est destiné à des produits toxiques. La commune est aujourd'hui sollicitée afin de soutenir la commune de Saint Escobille pour s'opposer à l'implantation de ce centre d'enfouissement de déchets. Une enquête publique a eu lieu. Toutes les communes des alentours se sont opposées à ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

S'OPPOSE au projet d'implantation d'un centre d'enfouissement de déchets toxiques sur la commune de Saint Escobille.

8) Dissolution du SIEP et clôture des comptes

Mme le Maire explique que le SIEP est un Syndicat Intercommunal d'Études et de Programmation qui se trouvait sur le secteur de La Ferté Alais. Ce syndicat avait été créé pour financer des travaux à hauteur de 80%. Les projets sont arrivés à terme et le SIEP doit être dissout.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE la dissolution du SIEP et la clôture des comptes de ce syndicat.

9) Création de régies

Mme le Maire informe le conseil municipal que dans un souci de légalité et à la demande du Trésor Public, il est nécessaire de créer des régies de recettes pour l'étude, la cantine, la salle des fêtes, le CCAS et Caisse des Écoles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Mme le Maire à créer les régies citées ci-dessus.

10) Questions diverses

Mme le Maire explique les modifications du compte rendu du conseil municipal du 11 juin 2008. Le compte rendu a été approuvé à l'unanimité.

La Borne Wifi de la mairie n'est pas sécurisée. Il est donc demandé de le faire rapidement afin que le site de la mairie ne puisse être intégré de l'extérieur. Monsieur GUERIN sera sollicité pour établir un diagnostic et sécuriser les accès.

Mr Sébastien DESBOURDES demande que le portail d'entrée de l'école maternelle ne soit pas repeint comme précédemment demandé. En effet, il paraît plus judicieux d'étudier une modification de l'entrée de l'école avec la création du parking, compte tenu de la dangerosité de l'entrée actuelle. Il est proposé une étude complète avant de lancer des travaux.

Mme le Maire évoque que des arbres vont être abattus par l'entreprise CHADEL.

Mme le Maire évoque également le projet de la nouvelle cantine. Il est proposé de lancer une étude de coût avant de présenter un projet. Une étude pour les demandes de subventions sera lancée.

Il est évoqué la mise en place d'un marché. Toutefois, les normes doivent être étudiées et sont très exigeantes. Il faut également prévoir la mise en place de sanitaires et d'un point d'eau. Une étude pourra être faite afin de trouver le lieu le mieux adapté et sur l'étude des coûts.

La commission culture a prévu d'installer des baguettes et des crédences sur les murs de la salle des fêtes afin de favoriser les expositions de tableaux.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 22 H 00